

OPTIMISER LA GESTION DES SINISTRES CONSTRUCTION

Référence : AA027	Durée : 3 jours - 21 h	Niveau : Perfectionnement	Modalités : Présentiel ou à distance	Tarifs : 1935,00 €
----------------------	---------------------------	------------------------------	---	-----------------------

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 07/06/2023 au 09/06/2023

- Du 13/11/2023 au 15/11/2023

OBJECTIFS

- Vérifier la recevabilité de la déclaration de sinistre en situant l'accident dans son contexte juridique et économique.
- Identifier et expliquer les éléments pris en compte pour déterminer les responsabilités engagées et l'évaluation de l'indemnisation.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

A partir d'études de cas, entraînement à l'application d'une méthodologie de gestion de mise en oeuvre des

garanties et des recours pour les sinistres DO et RCD.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Analyse d'études de cas de règlement de sinistres construction DO sur les thèmes suivants :

1. Instruction des sinistres et appréciation des garanties :

- a) lors de la déclaration de sinistre
- b) après expertise amiable

2. Réparation des dommages à l'amiable et au judiciaire

3. Recours de l'assureur dommages-ouvrage :

- a) fondement du recours
- b) modalités de recours

B. Analyse d'études de cas de règlement de sinistres construction RC décennale sur les thèmes suivants :

1. Appréciation des garanties du contrat par rapport :

- a) à la notion d'ouvrage
- b) à la réception
- c) à l'activité garantie
- d) au montant des dommages (Clauses types 2009)
- e) et dans le temps

2. Appréciation de la nature de la garantie décennale par rapport :

- a) aux dommages
 - b) aux travaux réalisés (notion de t.n.c., existants)
 - c) aux faits extérieurs (cause étrangère, immixtion etc.)
3. Durée de la garantie et prescription

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Confirmés dans les fonctions de :

Chargés d'indemnisation construction (DO et / ou RCD)

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes
+ pratique d'un an minimum de la gestion des sinistres DO et RCD.

AA024

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1935,00 €

Exonérés de TVA

Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 14/04/2026 à 18:42